

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

### **Décision du 15 juin 2015 modifiant la décision du 6 janvier 2015 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel unique institué au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité**

NOR : DEVK1514019S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la décision du 6 janvier 2015 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel unique institué au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu la liste des candidatures de la CFDT au scrutin du CTM du 4 décembre 2014 ;

Vu les propositions de nomination du 10 juin 2015 et du 11 juin 2015 de la CFDT,

Décident :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Mohamed ADOUANE est nommé au comité technique ministériel unique en qualité de représentant du personnel comme membre titulaire, au titre de l'organisation CFDT, en remplacement de M. Hubert LEBRETON.

M. Jean-Christophe SALUSTE est nommé au comité technique ministériel unique en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation CFDT, en remplacement de M. Freddy HERVOCHON.

#### Article 2

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 6 janvier 2015 susvisée est modifié comme suit :

##### **1. Membres titulaires**

*Au titre de l'organisation CFDT*

M. Mohamed ADOUANE.

Mme Véronique THYS.

##### **2. Membres suppléants**

*Au titre de l'organisation CFDT*

Mme Isabelle MESLIER.

M. Jean-Christophe SALUSTE.

### Article final

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 juin 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du secrétaire général :

*Le directeur,  
adjoint au secrétaire général,*  
M.-R. TALON